



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TEGO DYNAMIQUE ISR

Part C : FR0007035217

FIA soumis au droit français

Ce FIA est géré par ABN AMRO Investment Solutions, une société de gestion du Groupe ABN AMRO

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du Fonds est d'offrir une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composite, 45% MSCI Europe TR Net EUR + 20% MSCI USA TR Net EUR + 5% MSCI Pacific TR Net EUR + 20% JPM GBI EMU TR EUR + 10% €STR capitalisé tout en menant une gestion relativement équilibrée entre les différents marchés (monétaires / taux et actions).

Ce Fonds est géré activement et est comparé à son indice de référence à des fins d'indicateur de performance et de niveau de risque.

Cependant, la référence à cet indice ne constitue pas un objectif ou une limitation dans la gestion et la composition du portefeuille et le Fonds ne restreint pas son univers aux composants de l'indice. Par ailleurs, l'indice de référence composite n'évalue ni n'inclut ses composantes sur la base des caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas aligné sur les caractéristiques ESG promues par le Fonds.

Le processus de sélection des OPC combine des critères financiers et des critères extra-financiers.

L'OPC promeut des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement « Disclosure ». L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque. Par ailleurs, le Fonds est géré conformément aux principes du label ISR définis par le Ministère de l'Economie et des Finances français.

Ainsi, le portefeuille sera investi à hauteur de 90% minimum en OPCVM et/ou FIA ayant le Label ISR ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent par le propriétaire du Label ISR. Il est précisé que les stratégies ESG des fonds ainsi sélectionnés (hors fonds gérés par ABN AMRO INVESTMENT SOLUTIONS) peuvent varier et donc ne pas être totalement cohérentes entre elles (recours à des indicateurs ESG et/ou des approches ESG différentes).

L'univers d'investissement est déterminé par l'Equipe ESG, après la prise en compte des critères ESG et des filtres d'exclusion fournies par Sustainabilitytics.

Les notes de risque ESG doivent couvrir au moins 70 % des investissements (les liquidités et les instruments dérivés ne sont pas couverts par l'analyse ESG).

Les évaluations régulières sont effectuées par la société de gestion conformément à sa politique d'investissement durable. Il peut arriver que le compartiment investisse indirectement dans des sociétés ou dans des activités interdites, via des fonds externes, mais la société de gestion s'efforce de réduire ce risque de durabilité.

Concernant les investissements indirects dans des fonds externes (non gérés par la Société de gestion) : Le gestionnaire du Fonds ne sélectionnera que des fonds externes qui détiennent un label européen de durabilité (ayant le Label ISR ou disposant d'un label européen reconnu comme équivalent par le propriétaire du Label ISR) et qui sont donc considérés comme des produits d'investissement promouvant des critères ESG, à minima au sens de l'article 8 du Règlement « Disclosure ». Il peut arriver que les fonds externes n'appliquent pas le même ensemble d'exclusions et que la stratégie d'investissement durable s'écarte de la politique d'investissement durable de la société de gestion (s'appliquant aux investissements directs).

En outre, le Fonds doit se conformer aux règles d'exclusion applicables aux produits d'investissement des articles 8 et 9 suivant la classification des produits d'investissement de la Politique d'Investissement Durable de la Société de Gestion.

Les limites méthodologiques peuvent s'apprécier en termes de : nature de l'information ESG (quantification de données qualitatives), et d'homogénéité des données ESG (différence et évolution méthodologiques).

Les critères financiers reposent sur les points suivants :

Le processus d'investissement du Fonds s'articule autour de deux sources de valeur ajoutée : la sélection d'OPC et l'allocation d'actifs. La gestion procède ensuite à une sélection de fonds en adéquation avec le choix d'allocation d'actifs.

Pour répondre à son objectif de gestion, le portefeuille est investi de façon prépondérante dans les OPCVM ou FIA Actions (55% à 85% de l'actif net). La poche monétaires/taux sera investi de 15% à 45% de l'actif net dans des OPCVM ou FIA de classification équivalente. Le Fonds investira dans des OPCVM ou FIA diversifiés ou fonds d'investissement étrangers respectant certains critères dans la limite de 30% de l'actif net.

Le FCP pourra intervenir sur des futures et options négociés sur des marchés réglementés pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque taux et/ou actions ou à couvrir partiellement le portefeuille, dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif.

Le Fonds capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat de leurs parts sur demande à tout moment à la Banque NEUFLIZE OBC, CA Titres et CACEIS Bank. Les demandes de rachats sont centralisées chaque jeudi jusqu'à 17h30 chez CACEIS Bank et exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour (valeur liquidative hebdomadaire le jeudi).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A RISQUE PLUS FAIBLE

A RISQUE PLUS ELEVE

Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

POURQUOI LE FIA EST CLASSE DANS LA CATEGORIE [5]

Le FCP présente un profil dynamique du fait de son exposition prépondérante aux marchés actions.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

RISQUES IMPORTANTS POUR LE FIA NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

- **Risque de crédit** : Le Fonds investira dans des titres de taux via des OPCVM/FIA. Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative du Fonds.
- **Risque de liquidité** : les investissements sont possibles sur les actions de petites capitalisations via des OPCVM/FIA. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du Fonds pourra donc avoir le même comportement.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le Fonds sur une année

Frais courants	1,44%
----------------	-------

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

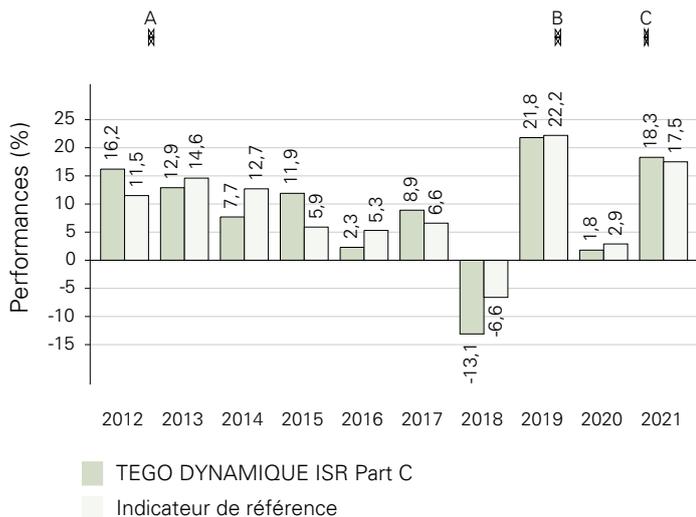
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs.

Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés au FIA - se fonde sur les frais (et rétrocessions) de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2021. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au prospectus de ce FIA, disponible sur le site www.abnamroinvestmentsolutions.com.

PERFORMANCES PASSES



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création du FIA : 13 septembre 1999

Date de création de la part : 13 septembre 1999

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : 45% MSCI Europe TR Net EUR + 20% MSCI USA TR Net EUR + 5% MSCI Pacific TR Net EUR + 20% JPM GBI EMU TR EUR + 10% €STR capitalisé.

A : A compter du 1er janvier 2013, la performance de l'indicateur de référence sera calculée dividendes réinvestis.

B : Avant le 1er janvier 2020, le Fonds s'appelait AGPM Dynamique, l'indicateur de référence était 45% MSCI Europe + 20% MSCI USA + 5% MSCI Pacifique + 20% JP Morgan Euro + 10% Eonia Capitalisé (dividendes réinvestis) et le Fonds clôturait en août.

C : A partir du 11 février 2021, l'Eonia a été remplacé par l'€STR capitalisé.

INFORMATIONS PRATIQUES

DEPOSITAIRE :

CACEIS Bank

INFORMATION COMPLEMENTAIRE SUR LA NATURE DES INVESTISSEURS AUXQUELS CE FIA EST DESTINE :

FIA réservé aux personnes physiques titulaires d'un contrat d'assurance-vie chez AGPM Vie.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE FIA :

(Dici/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : l'investisseur peut obtenir plus d'information sur le FIA sur simple demande écrite auprès de : ABN AMRO Investment Solutions - 3, avenue Hoche - 75008 Paris - Tel : + 33 (1) 56.21.60.60 - www.abnamroinvestmentsolutions.com.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :

Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

FISCALITE :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FIA.

La part de ce FIA ne peut être souscrite par une "US Persons" au sens des réglementations américaines suivantes : Regulation S de la SEC (Part 230-17 CFR230903) et Foreign Account Tax Compliance Act, dite FATCA. Parallèlement, les Institutions financières non participantes à FATCA et les entités étrangères non financières passives ne peuvent figurer sur le registre du FIA (cf. rubrique "Souscripteurs concernés" du Prospectus du FIA).

Statut FATCA du FIA, tel que défini par l'accord intergouvernemental signé le 14 novembre 2013 entre la France et les Etats-Unis : Institution financière non déclarante française réputée conforme (annexe II, II, B de l'accord précité ; http://www.economie.gouv.fr/files/usa_accord_fatca_14nov13.pdf)

La responsabilité d'ABN AMRO Investment Solutions ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

ABN AMRO Investment Solutions est agréée par la France sous le numéro GP99027 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 7 juin 2022.